Nations Unies S/2000/790



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 10 août 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1302 (2000) du Conseil de sécurité, adoptée le 8 juin 2000. Au paragraphe 7 de cette résolution, le Conseil :

> « *Prie* le Secrétaire général de nommer, en consultation avec le Comité créé par la résolution 661 (1990), le 10 août 2000 au plus tard, le nombre de vérificateurs supplémentaires nécessaires pour approuver les contrats d'exportation de pétrole et de produits pétroliers conformément au paragraphe 1 de la résolution 986 (1995) et aux procédures du Comité créé par la résolution 661 (1990) ».

À cet égard, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a entrepris un vaste examen en vue d'identifier les candidats potentiels parmi les experts techniques indépendants ayant les qualifications nécessaires dans le domaine du commerce international du pétrole en vue d'assumer les fonctions de vérificateurs.

J'ai le plaisir de vous informer qu'en application du paragraphe 7 de la résolution 1302 (2000), j'ai nommé les personnes ci-après superviseurs pour l'Organisation des Nations Unies :

M. Michel Tellings (Pays-Bas)
M. Moren Buur-Jensen (Danemark)

(*Signé*) Kofi- A. **Annan**

00-60318 (F) 100800 100800